



EIDGENÖSSISCHE FREMDENPOLIZEI  
POLICE FÉDÉRALE DES ÉTRANGERS  
POLIZIA FEDERALE DEGLI STRANIERI

3003 Berne, le 7 avril 1977

S 068.0

No S 315-431 Cr/mch

Bitte in der Antwort angeben

A indiquer dans la réponse

Pregasi ripeterlo nella risposta

s.B.41.11.Jap.O. - RS/ar

Département politique fédéral  
Direction politique

3003 B E R N E

|       |      |                      |  |    |  |  |  |  |       |
|-------|------|----------------------|--|----|--|--|--|--|-------|
| an    | KH   |                      |  |    |  |  |  |  | (a/a) |
| Datum | 13.4 |                      |  |    |  |  |  |  |       |
| Visa  | R    |                      |  |    |  |  |  |  | (R)   |
| EPD   |      | 13.04.77             |  | -y |  |  |  |  |       |
| Ref.  |      | A. B. 41.11. Jap. O. |  |    |  |  |  |  |       |

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous avez soumis à notre attention le 22 mars 1977 une copie de la lettre que notre ambassade au Japon vous a adressée au sujet de l'engagement de deux employées japonaises par le Restaurant Yamakawa à Genève.

Nous avons pris connaissance des raisons qui ont amené notre représentation précitée à recommander aux autorités suisses compétentes un examen bienveillant des demandes formulées par le Restaurant Yamakawa. Nous ne voyons cependant pas la possibilité d'intervenir dans cette affaire étant donné qu'elle est du ressort de l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Cette autorité s'est d'ailleurs prononcée récemment à ce sujet. La décision négative qu'elle a rendue le 28 mars 1977, dont nous joignons une photocopie en annexe, vous renseignera sur les motifs de ce refus. Vous constaterez en outre qu'un recours contre cette décision peut être introduit auprès du département fédéral de l'économie publique.

./.

- 2 -

Nous vous signalons par ailleurs, pour répondre à votre demande, que le nombre des ressortissants japonais séjournant dans notre pays à la fin de l'année 1976 s'élevait à 928, dont 340 environ exerçaient une activité lucrative sur notre territoire.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

POLICE FEDERALE DES ETRANGERS

Le Directeur



Annexe : ment.